

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

Atelier de formation conjointe entre le programme MELISSA (Managing the Environment Locally in Sub-Saharan Africa) et l'Association de Ingénieurs des Villes d'Afrique du Centre et de l'Ouest (AIVACO).

Ouagadougou, Burkina Faso

Du 03 au 06 Decembre 2001

1. Présentation

L'Afrique Sub-Saharienne est la région du monde qui connaît le plus fort taux d'urbanisation. On estime aujourd'hui que entre 35% et 40% de la population Africaine vit dans des agglomérations urbaines. Par ailleurs, la sphère urbaine en Afrique a connu au cours de ces dernières décennies de profondes mutations parmi lesquelles un fort mouvement de décentralisation et une plus grande aspiration de la société civile à participer à la gestion des affaires de la cité. Cependant, malgré ces tendances fortes, les villes sont confrontées à des défis majeurs tels la faiblesse de leur assiette financière, le manque de capacités, la faible mobilisation des ressources locales, etc. Une des manifestations les plus visibles de la crise urbaine en Afrique est la dégradation continue de l'environnement avec des ordures non collectées qui bouchent les rares caniveaux d'évacuation des eaux pluviales, la faible couverture du branchement à l'eau potable et à l'égoût, la précarité de l'habitat, etc. La Conférence de Rio tenue en 1992 avait adopté le Plan d'Action 21 (Agenda 21) qui comprend une composante locale, notamment en son chapitre 28 (Plan Local d'Action 21 – Agenda Local 21) qui préconise une démarche participative pour concevoir, mettre en oeuvre et évaluer des programmes d'amélioration du cadre de vie et des conditions environnementales urbaines. Plusieurs agglomérations urbaines Africaines sont engagées à la formulation et/ou la mise en oeuvre de Plans locaux sous différents vocables (Plan Local d'Actions Environnementales, Plan Municipal d'Actions Environnement, Projet Ville Durable, Projet Ville en Santé, etc.) selon les principes adoptés à RIO. Cependant les résultats enregistrés sont maigres et les impacts de la dégradation de l'environnement urbain sur la santé des populations, notamment les couches défavorisées, et sur l'économie locale restent préoccupants. A la veille de la Conférence de Johannesburg (RIO+10), le présent cours de formation se propose de procéder à un bilan rapide de la mise en oeuvre des principes de Rio et à revisiter les concepts stratégiques desdits principes. Le cours est un effort concerté du programme MELISSA et de l'Association des Ingénieurs des Villes d'Afrique du Centre et de l'Ouest (AIVACO) pour améliorer les compétences des maires et des gestionnaires municipaux, ainsi que leur partenaires. Le cours bénéficie de l'assistance scientifique de l'Institut Norvégien de Planification Urbaine et Régionale (INPUR).

La date limite pour l'inscription est le 31 Octobre 2001. Cette pré-inscription est requise afin de participer au cours. La dossier de pré-inscription devra nécessairement comprendre (i) un formulaire, (ii) un questionnaire sur le Plan Local d'Action 21 ou Agenda Local 21, et (iii) un canevas sur le profil environnemental urbain qui devront être dûment remplis.

2. Objectifs du cours

Ce cours vise à améliorer les connaissances en matière de gestion de l'environnement urbain afin de permettre aux administrations locales d'agir de manière plus efficace, participative et de s'inscrire dans une optique de gestion durable du cadre de vie et des conditions environnementales en milieu urbain.

De façon spécifique, il s'agit de

- Mettre en valeur l'importance d'une vision à long terme qui intègre la composante environnementale dans la gestion du développement économique et social local telle que préconisée dans le Plan Local d'Action 21 ;
- Présenter les approches et les outils pour la mise en oeuvre de cette vision;
- Discuter des mécanismes devant permettre de nouer des partenariats stratégiques au niveau institutionnels et impliquant une alliance tri-latérale publique-privée-communautaire;
- Présenter des techniques de mise en oeuvre de cette vision, notamment les techniques d'évaluation stratégique des impacts environnementaux et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (internet entre autres) pour informer sur l'état de l'environnement, sensibiliser et éduquer les acteurs afin de mobiliser les ressources et les capacités locales.

3. Spécificités du cours de Ouagadougou

Le cours intensif de Ouagadougou privilégiera:

- Des exposés d'experts reconnus dans leurs matières qui vont clarifier forces et les limites des méthodes et des outils de gestion et de planification de l'environnement urbain.
- Des échanges entre participants provenant de villes différentes et travaillant dans des contextes juridiques et institutionnels différents; les participants seront mis en contribution pour participer activement et échanger leurs expériences. En effet, le dossier de pré-inscription comprend un questionnaire d'évaluation sommaire de mise en oeuvre des principes de plans d'actions locales dans leur ville respective, ainsi que un canevas pour une rapide élaboration du profil environnemental de la ville d'origine du candidat. Les résultats de ces enquêtes fourniront de la matière pour engager un dialogue et des échanges prospectives entre les participants sur la base de leur propre vécu et des contextes socio-économiques, politiques, réglementaires, institutionnels, et environnementaux.
- Des visites de terrains et des études de cas qui permettront d'illustrer les concepts enseignés pendant le cours.
- Des exercices pratiques portant sur (i) la préparation d'un plan local d'action environnemental, (ii) l'évaluation stratégique de l'environnement d'une métropole et (iii) la conception et le développement d'indicateurs environnementaux urbains en vue de surveiller impacts des activités humaines sur les écosystèmes urbains et la qualité de la vie. Cela permettra aux participants d'assimiler l'application des principes théoriques.
- Une démonstration de l'utilisation de l'internet pour produire et diffuser un rapport sur l'état de l'environnement d'une ville..
- Des discussions en petits groupes dans une perspective de favoriser le dialogue et les échanges entre participants pour partager leur savoir et s'enrichir les uns les autres.

4. Participants

Le cours sera offert à environ 30 personnes en provenance des pays Francophones d'Afrique Sub-Saharienne comprenant:

- Des responsables politiques municipaux (maires et élus locaux).
- Des membres du personnel administratif local (mairies, préfectures) et quelques responsables appartenant aux administrations centrales impliqués dans le développement urbain et/ou de l'environnement.
- Des leaders d'ONGs, d'OCBs et des formateurs de niveau universitaire impliqués dans la gestion de l'environnement urbain et du développement durable.

5. Partenaires

Le cours intensif est organisé conjointement par le programme MELISSA et l'Association des Ingénieurs des Villes d'Afrique du Centre et de l'Ouest (AIVACO). La direction du programme

est assuré par Mr. Ousseynou Eddje Diop, Coordinateur de MELISSA, alors que la coordination de AIVACO est assurée par Mr. Vincent Dalbigou, Directeur des Services Techniques de la Ville de Ouagadougou et Secrétaire Général de AIVACO. Le cours bénéficie du support financier de la Norvège à travers le fonds fiduciaire domicilié à la Banque Mondiale au Département Environnement et Social de la Région Afrique. Par l'Institut Norvégien de Planification Urbaine et Régionale (NPUR) fournit une assistance scientifique à MELISSA pour la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation du cours. La Mairie de Ouagadougou est l'hôte de l'événement. Plusieurs organisations et institutions (le Conseil International pour les Initiatives Locales Environnementales – ICLEI), le Centre Régional pour l'Eau et l'Assainissement à Faible Coût (CREPA), l'Institut des Sciences de l'Environnement – Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal, le Programme de Gestion Urbaine – Cote d'Ivoire, ENDA-Tiers Monde, Le programme GRID-Arendal de la Norvège, etc.), Systèmes d'Information Environnementale en Afrique (SEI-Afrique), etc. contribueront également au cours.

6. Modules

Le cours est organisé autour de quatre modules principaux qui sont inter-dépendants:

1. Agenda Local 21

En 1992, 179 pays se sont retrouvés à RIO DE JANEIRO, au Brésil, lors du Sommet Mondial sur la Terre pour finaliser le Plan Global d'Action pour le Développement Durable, communément appelé Agenda 21. La Conférence de RIO préconisait aux autorités locales d'entreprendre une large consultation avec les populations pour parvenir à un consensus sur un "Agenda Local 21" afin d'améliorer le cadre et les conditions de vie des communautés. Plusieurs villes Africaines se sont engagées dans ce processus et ont produit et/ou mis en oeuvre des plans locaux d'actions environnementales. Ce module traite des principes directeurs de l'Agenda Local 21 et procède à un bilan sommaire des principales expériences Africaines dans ce domaine. Les thèmes couverts sont:

- Le développement durable à la base
- La philosophie et les principes de l'Agenda Local 21
- Les éléments de planification durable du développement local
- Les étapes du développement d'un partenariat public-privé-communautaire
- Les étapes de l'analyse du développement communautaire
- Les étapes de la conception d'un plan local d'actions
- Le cadre institutionnel et juridique de la mise en oeuvre et du suivi d'un plan local d'action
- Les mécanismes de coordination inter-sectoriel et inter-institutionnel
- L'audit et le suivi interne
- La préparation des rapports d'évaluation et de suivi
- Les indicateurs de mesure de performance
- Les procédures de revue et de mise à jour
- La participation communautaire

Ces différents thèmes seront illustrés par des études cas (Dakar – Sénégal, Antananarivo – Madagascar, Durban - Afrique du Sud, Accra – Kampala, et Dar Es Salam – Tanzanie) et appuyés par des outils d'analyse (Evaluation Rapide de l'Environnement Urbain, Profile Environnemental Urbain, Plan Local D'Action Environnementale, Outils d'Analyse Participative, etc.).

A la fin de ce module, les participants travailleront en groupes de travail pour appliquer les principes à leur ville respective en utilisant les données contenues dans le canevas et le questionnaire de pré-inscription.

2. Evaluation Stratégique de l'Environnement Urbain

La Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (AMCEN) tenue à Durban en Afrique du Sud avait recommandé le renforcement des capacités locales relatives aux évaluations des impacts environnementaux. L'atelier international organisé à Nairobi, Kenya en 1998 a permis de préparer un plan d'actions y afférant. A la suite d'un long processus de consultation, un programme de renforcement des capacités Africaines dans le domaine des

études d'impacts environnementaux (CLEIAA – Capacity Development and Linkages for Environmental Impacts Assessment in Africa) a été mis en place et un Institut pour l'Évaluation Environnementale d'Afrique Australe (Southern African Institute for Environmental Assessment) a été créé. La plupart des projets financés par les partenaires extérieurs exigent une étude d'impacts environnementaux. Cependant, dans la plupart des pays Africains, en dehors de la mise en place de législation, les études d'impacts environnementaux ne sont pas systématiquement entreprises, notamment pour ce qui des programmes et plans de développement. Ce module présente les concepts et techniques relatifs à une évaluation stratégique de l'environnement et leur application dans les plans de développement urbain. Les thèmes traités sont:

- Éléments principaux de l'évaluation stratégique environnementale (contexte spécifique d'application, aspect intégratif, et dimension durable de l'évaluation stratégique environnementale)
- Éléments principaux du processus de l'évaluation stratégique environnementale (identification des plans et programme alternatifs, examen préalable, facteurs à considérer [vision, problèmes stratégiques significatifs], Evaluation de la situation [inventaire des ressources, identification des objectifs, critères et indicateurs de développement durable, identification des opportunités et contraintes environnementales], formulation des paramètres de développement durable du plan ou du programme, développement et évaluation des programmes et plans alternatifs [ajustement ou développement de plans ou programmes sur la base des résultats de l'évaluation, identification de substituts ou compromis environnementaux], processus de décision [revue et adoption de la décision], développement d'un plan de mise en oeuvre, de suivi et d'audit [stratégie de mise en oeuvre, plan de suivi et d'audit], mise en oeuvre [mise en oeuvre de la proposition, suivi et audit].
- Problèmes et défis de la mise d'une évaluation stratégique environnementale en Afrique (relations entre Evaluation Stratégique Environnementale et Plan Intégré de Développement Urbain, renforcement des capacités et formation, besoin en information, coordination institutionnelle).

Ce module comprend aussi une présentation sur l'intégration des aspects sanitaires dans les projets d'infrastructures et de services urbains.

Le module sera illustré avec la présentation d'études de cas détaillées sur de l'évaluation stratégique environnementale du bassin Sud de la ville de Durban, et de l'utilisation des ressources en eau en Afrique du Sud. A la fin de la session, les participants seront répartis en trois groupes de travail pour s'exercer à l'évaluation stratégique environnementale de leur métropole.

3. Information et Rapport sur l'Etat de l'Environnement

Le développement durable exige une évaluation constante des paramètres et indicateurs de performance économiques, sociaux et environnementaux pour d'une part procéder à une décision pertinente et informer l'ensemble des acteurs pour les sensibiliser et les éduquer afin de les motiver pour une participation et une contribution à la concrétisation de la vision commune. Plusieurs programmes ont développé des indicateurs de développement durable et nombreux sont les pays qui s'engagent régulièrement à procéder à une revue des performance afin d'ajuster leurs plans ou programmes et mettre en oeuvre les mesures correctives nécessaires. Malheureusement en Afrique, les données existantes sont souvent pas jour et généralement ne sont pas disponibles auprès du grand public. A cela, il faut ajouter que malgré les efforts entrepris, la plupart des données sont des agrégats nationaux et ne reflètent pas les enjeux locaux. Ce module comprend une introduction aux systèmes d'information environnementale et aux techniques de cadastre urbain. Les présentations seront illustrées par des études de cas.

Les thèmes abordés comprennent entre autres:

- Besoins en information pour le développement durable en Afrique.
- Conception, mise en oeuvre et mise jour d'un système d'information environnementale (systèmes d'information, collecte, analyse, traitement, formattage des données, infrastructure et support d'information, nouvelles technologies de communication et de la gestion de l'information, accessibilité et location des données, évaluation et mise à jour,

aspects économiques et financiers, harmonisation et aspects institutionnels, aspects scientifiques et réglementaires, etc.).

- Système d'information environnementale et développement durable (information et processus de décision, évaluation et suivi de l'environnement [cas d'urgence], information et éducation du public, information et développement des ressources humaines, information et gestion des connaissances, information et gouvernance, etc.).

Cette introduction sera suivie par la présentation des techniques et outils de développement d'un cadastre urbain qui sera illustrée avec des études cas décrivant la développement et la mise en place d'un cadastre simplifié dans des villes secondaires du Bénin.

Enfin, les outils et techniques du programme "Rapports sur l'état de l'Environnement des Villes Sur Internet REVSI" seront présentés Le programme REVSI est mis en oeuvre par l'Agence Norvégienne (GRID-Arendal) et aborde les questions suivantes:

- Pourquoi un rapport sur l'Etat de l'Environnement de la Ville sur Internet
- Equipe en charge du rapport et partenaires
- Planification du rapport et mobilisation des ressources
- Qu'est-ce qu'un rapport sur l'état de l'environnement?
- Structuration du contenu du rapport
- Indicateur CPEIR (Cause-Pression-Etat-Impact-Réponse)
- Présentation du rapport (texte, tableaux, images, graphiques, photos, etc)
- Diffusion du rapport sur Internet
- Evaluation et mise à jour

Les participations auront l'occasion de discuter les projets de rapports sur l'état de l'environnement de la ville de Durban en Afrique du Sud. Ils auront aussi l'occasion de développer et présenter en petits groupes de travail des indicateurs spécifiques à leur ville sur la base du modèle: cause-pression-etat-impact-réponse.

4. Visites techniques et études de cas thématiques

Ce module récapitulatif et pragmatique permettra aux participants de se confronter à la réalité de la gestion d'une municipalité et de la préparation, la mise en oeuvre et la maintenance d'infrastructures et de services environnementaux urbains.

Le module inclut la visite guidée des services techniques municipaux de la Ville de Ouagadougou, la visite des installations d'alimentation en eau et d'assainissement de l'Office National de l'Eau (ONE) du Burkina Faso, et d'un projet communautaire exécuté par le Programme d'Amélioration des Conditions de Vie Urbaines (PACVU).

Par ailleurs, le module permettra la présentation d'études de cas thématiques sur (i) la réhabilitation des quartiers précaires de la ville de Nouackchott, Mauritanie, (ii) la réforme du secteur de l'eau au Burkina Faso, et (iii) le Projet d'Infrastructures Communautaires (PIC) de la Ville de Antananarivo, Madagascar.

Enfin, l'atelier de formation se terminera par la présentation d'un cadre conceptuel de développement urbain intégré pour récapituler les concepts développés dans les quatre modules et analyser les liens entre ces derniers afin de saisir la nécessité et la complexité d'une approche cohérente et intégrative.

7. Lieu et durée du cours

Cet atelier de formation se déroulera à l'hôtel Indépendance au centre de la ville de Ouagadougou qui offre un accès à tous les services de base. L'atelier débutera le lundi 03 décembre 2001 et se terminera le jeudi 06 décembre 2001. Les participants sont priés d'arriver à Ouagadougou au plus tard le dimanche 02 décembre 2001.

8. Voyage et autorisation officielle

Les participants ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent toutes les autorisations officielles (visa ou autres) leur permettant de rentrer au Burkina Faso. Avant de quitter leurs

pays respectifs, les participants doivent donc communiquer avec les missions diplomatiques Burkinabé situées en Afrique afin d'obtenir les documents de voyage requis.

9. Prise en charge des frais de voyage et de séjour

Le Programme MELISSA prend en charge les frais de voyage et de séjour des participants non Burkinabé dont les dossiers de pré-inscription ont été acceptés par le comité. Les participants non résidents à Ouagadougou seront logés à l'hôtel Indépendance. L'ensemble des participants acceptés par le comité recevront un dossier pédagogique incluant l'ensemble de la documentation, et bénéficieront des deux pause-café et des déjeuners journaliers. Les frais de transport aux sites des visites techniques seront aussi couverts par MELISSA.

10. Inscription et formulaire de pré-inscription

Chaque candidat doit soumettre un formulaire de candidature dûment rempli, ainsi que le questionnaire sur l'Agenda Local 21 et sur le profil environnemental urbain. Les candidats ne travaillant pas pour une structure municipale sont priés de se rapprocher des autorités locale pour se faire aider à remplir le questionnaire sur Agenda Local 21 et le canevas sur le profil environnemental urbain. **Le dossier complet d'inscription doit être retourné au plus tard le mercredi 31 Octobre 2001 à:**

MELISSA Programme
World Bank Office – PO Box 12629 Hatfield
Pretoria 0028, South Africa
Tél. +27-12-349 2994, Fax +27-12-349 2080, Courrier électronique: melissa@melissa.org ou eddje@melissa.org, Site Internet: www.melissa.org.

Le comité d'admission sélectionnera les participants sur la base de l'expérience professionnelle pertinente en matière de gestion urbaine et environnementale. Les candidats sélectionnés recevront au plus tard **le vendredi 16 Novembre 2001** une lettre d'acceptation indiquant les modalités de voyage et de séjour au Burkina Faso, ainsi que les arrangements logistiques relatifs au déroulement de l'atelier de formation.